

RFP000076
SOLUTION INTÉGRÉE DE VEILLE ET D'ANALYSE DES MÉDIAS
Addenda n° 1
(Questions et réponses)

Question n° 1 : Devrons-nous aller au Bureau national de la SCHL pour les réunions?

Réponse : **Non, les réunions peuvent être tenues par Skype.**

Question n° 2 : Pouvons-nous exécuter les tâches (liées à la DDP) à l'extérieur du Canada? (Par exemple, de l'Inde ou des États-Unis?)

Réponse : **Non, veuillez consulter la clause 2.21 dans la section 2 – Directives relatives au processus de soumission.**

Question n° 3 : Pouvons-nous soumettre les propositions par courriel?

Réponse : **Oui, veuillez consulter la section 2.3 de la DDP pour obtenir les directives à ce sujet.**

Question n° 4 : La SCHL souhaite-t-elle aussi une veille des médias étrangers (en hindi, punjabi, chinois, polonais et arabe)?

Réponse : **Non, une veille des médias étrangers n'est pas requise.**

Question n° 5 : La section 3.3 dit que « les utilisateurs doivent également avoir la possibilité d'acheminer par courriel tout article signalé à des centaines d'employés de la SCHL et d'afficher la revue de presse sur le site intranet de la Société ». Étant donné que le volume de redistribution a une incidence sur le coût, la SCHL peut-elle confirmer le nombre de personnes à la SCHL qui sont sur les listes de redistribution?

Réponse : **La distribution dépend des ensembles de coupures de presse. Le nombre va de 120 employés pour les manchettes à environ 250 employés pour l'envoi de l'après-midi.**

Question n° 6 : La section 3.3 dit que « si le contrat est octroyé à un fournisseur dont la plateforme comprend des sources, la SCHL se réserve le droit d'utiliser les sources intégrées ». Selon ce que nous comprenons, il est nécessaire d'intégrer les sources de contenu. La SCHL demandera-t-elle au fournisseur d'intégrer les abonnements, ou la SCHL voudra-t-elle aussi conserver ses abonnements actuels?

Réponse : **La SCHL est prête à négocier et à conclure de nouveaux accords séparés pour obtenir des sources supplémentaires au besoin. Le proposant retenu devra alors intégrer ces sources dans sa plateforme. Nous serions aussi prêts à envisager un fournisseur qui ne possède pas de sources, mais qui est capable de travailler avec les fournisseurs de sources en notre nom.**

Question n° 7 : La section 2.2 fait référence à une « attestation de soumission, jointe à l'annexe B ». Or, l'attestation de soumission semble être dans l'annexe A. Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit bien de l'attestation mentionnée dans la section 2.2?

Réponse : **Oui, il y a une erreur dans la section 2.2, où l'on devrait lire que l'attestation de soumission se trouve « jointe à l'annexe A », conformément à la liste des exigences obligatoires.**

RFP000076
SOLUTION INTÉGRÉE DE VEILLE ET D'ANALYSE DES MÉDIAS
Addenda n° 1
(Questions et réponses)

Question n° 8 : Pouvez-vous donner une définition plus détaillée de ce que signifie « sources intégrées »? (3.3 – Énoncé des travaux, 5^e paragraphe).

Réponse : Si le fournisseur possède des sources, par exemple Postmedia, Toronto Star, publications en français, etc., la SCHL se réserve le droit d'avoir accès à ces sources.

Question n° 9 : La SCHL maintiendra-t-elle ses accords de licence actuels pour l'utilisation de contenus?

Réponse : Veuillez voir la question n° 6.

Question n° 10 : La SCHL cherche-t-elle à impartir le travail qui consiste à rassembler l'information dans un bulletin, ou préfère-t-elle le faire à l'interne?

Réponse : Nous préférons le faire à l'interne.

Question n° 11 : La SCHL a-t-elle besoin de reportages télévisuels ou radiophoniques téléchargeables?

Réponse : Oui.

Question n° 12 : Pouvons-nous fournir une seule proposition avec deux options pour la plateforme et le contenu? (2.9 – Propositions multiples).

Réponse : Il est acceptable de présenter plusieurs barèmes de prix distincts dans une proposition.

Question n° 13 : Combien de licences utilisateurs sont requises? La norme pour des travaux de cette envergure est de trois à cinq.

Réponse : Nous pourrions avoir besoin de 10 licences, mais un nombre de cinq pourrait peut-être convenir.

Question n° 14 : Selon les attentes de la SCHL, combien de personnes au total liront les rapports sur la couverture médiatique? Cette information nous aidera à faire une proposition de prix plus précise.

Réponse : Veuillez voir la question n° 5.

Question n° 15 : Le respect des droits d'auteur est un élément important des services décrits dans cette DDP. Est-ce une exigence obligatoire pour le fournisseur de fournir toutes les données de la surveillance de la couverture médiatique de façon à respecter les droits d'auteur?

Réponse : Oui.

Question n° 16 : L'accès au contenu de CEDROM, qui est le seul moyen d'accéder à la grande majorité du contenu imprimé produit en français au Québec et à une grande partie du contenu imprimé du Canada atlantique, est-il une exigence obligatoire de cette DDP?

Réponse : Veuillez voir la question n° 6.

Question n° 17 : Un accès conforme au droit d'auteur au Globe & Mail et au Torstar constitue-t-il une exigence obligatoire?

Réponse : Oui. Nous concluons un accord séparé avec The Globe and Mail pour assurer le respect du droit d'auteur.

RFP000076
SOLUTION INTÉGRÉE DE VEILLE ET D'ANALYSE DES MÉDIAS
Addenda n° 1
(Questions et réponses)

Question n° 18 : Outre les journaux quotidiens et hebdomadaires, les journaux communautaires et les publications spécialisées, la SCHL souhaite-t-elle une surveillance de la couverture dans les magazines (moyennent des coûts supplémentaires)?

Réponse : Non.

Questions sur l'interface de programmation (API)

Question n° 19 : La SCHL envisage-t-elle d'intégrer l'API du proposant retenu à une plateforme interne? Le cas échéant, de quelle plateforme s'agirait-il?

Réponse : Oui, la plateforme Informatica.

Question n° 20 : À quelle fréquence aurez-vous besoin d'une extraction des données? Tous les jours, toutes les semaines ou tous les mois?

Réponse : Tous les jours.

Question n° 21 : La SCHL peut-elle fournir une estimation de la quantité de données qu'elle voudra faire extraire tous les mois?

Réponse : Non.

Question n° 22 : Quelle utilisation la SCHL fera-t-elle du contenu? Production de rapports, un tableau de bord interne, etc.?

Réponse : Pour la production de rapports et pour son tableau de bord interne.

Question n° 23 : La SCHL est-elle satisfaite de l'API d'exportation, ou envisage-t-elle une API de diffusion en continu?

Réponse : L'API d'exportation est satisfaisante.

Question n° 24 : La SCHL aura-t-elle besoin d'accéder à l'API pour chaque recherche sur la plateforme ou seulement aux nouvelles liées à la SCHL?

Réponse : L'accès à l'API sera requis pour chaque recherche liée à la SCHL et au logement au Canada.